

# PARTICULIERS



ex. : Passeport, acte de naissance, ...

Ok



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

(<https://www.service-public.fr/>)

[Accueil particuliers \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers)

>  
[Travail – Formation \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806)

>  
[Congés dans le secteur privé \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N510\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N510)

>  
[Congé de présence parentale du salarié dans le secteur privé \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F1631\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F1631)

Fiche pratique

## Congé de présence parentale du salarié dans le secteur privé

Vérfié le 22 novembre 2021 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le congé de présence parentale permet au salarié de s'occuper d'un enfant à charge dont l'état de santé nécessite une présence soutenue et des soins contraignants. Le salarié bénéficie d'une réserve de jours de congés, qu'il utilise en fonction de ses besoins.

Tout replier Tout déplier

Conditions	
Procédure	
Situation pendant le congé	
Durée	
Fin du congé	

Textes de référence

Services en ligne et formulaires

### Questions ? Réponses !

Un ressortissant européen salarié en France a-t-il les mêmes droits qu'un salarié français ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F36444>)

©  
Direction de l'information légale et administrative (<https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr>)



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F1631>  
Hôtel de Ville  
5 chemin de Bellevue CS 80015  
49610 Murs-Érigné